

OUI, MADAME PENICAUD, ON PEUT ETRE SYNDICALISTE ET TRAVAILLER A L'INSPECTION DU TRAVAIL !



La « nouvelle ère » du président se démarque surtout par une propension nettement affirmée de ses ministres à ne pas tolérer la critique, surtout quand elle vient de leurs propres agents. **Cette dérive autoritariste et ce mépris managérial se remarquent d'autant plus au ministère du travail**, garant des libertés syndicales et, même, fût un temps, « *perpétuellement penché sur les travailleurs, discernant leurs besoins, donnant à leurs réclamations légitimes, sous la forme de projets de loi précis, toutes les satisfactions* » (René Viviani, premier ministre du travail).

Depuis l'arrivée de Mme Pénicaud, les coups et bassesses pleuvent sur les militant-es qui osent dénoncer la dégradation du service public et les compromissions d'un ministère prompt à servir le grand patronat et sciemment détourné de son but historique. Fidèle à sa nouvelle doctrine, le ministère du travail ne supporte plus ni l'indépendance des agent-es de l'inspection vis-à-vis du pouvoir politique, pourtant protégée par les conventions internationales ratifiées par la France, ni que ses agent-es et leurs syndicats représentatifs se donnent pour but de lutter contre les atteintes aux droits et à la santé des travailleurs et travailleuses.

Après avoir frappé vite et fort, et pris de premiers revers judiciaires, l'Etat affine sa stratégie en tentant de faire croire qu'« être agent-e de l'inspection du travail serait par nature incompatible avec les libertés syndicales », sous couvert de soi-disant conflits d'intérêts. Pas à une dissymétrie près, il condamne les syndiqué-es de l'inspection du travail coupables par principe de « mettre en cause l'impartialité du système d'inspection du travail » - rien que ça. On est loin de la mansuétude accordée à M. Delevoye...

C'est ainsi que notre camarade de la CGT Gérald Le Corre, inspecteur du travail employé dans un service chargé de traiter des recours à la DIRECCTE de Normandie, subit depuis un an les foudres de l'administration en raison de son mandat de chargé des conditions de travail à l'union départementale CGT 76. Doit-on y voir un lien avec les prises de position qu'il a portées pour la CGT sur les catastrophes de SAIPOL à Dieppe (explosion ayant causé la mort de deux salariés) ou, plus récemment, de LUBRIZOL à Rouen ? Force est de constater qu'il avait été nommé pour la CGT, sans aucune difficulté, par arrêtés de décembre 2017 au comité régional d'orientation des conditions de travail et d'avril 2018 à l'observatoire du dialogue social alors qu'il exerçait les mêmes fonctions, avant que, en janvier 2019, le DIRECCTE de Normandie et la préfète du département ne prennent de nouveaux arrêtés l'excluant de ces organismes. En octobre 2019, c'était le préfet de région qui excluait unilatéralement M. LE CORRE des réunions de suivi de la catastrophe de Lubrizol. Le message de l'Etat à la CGT est clair : changez de représentant, évincez les agent-es du ministère du travail, ou perdez votre siège. L'expertise reconnue de notre camarade sur ces questions dérange sûrement le petit monde macroniste fait de novlangue, de hold-up sémantiques et de discours creux.

Le tribunal administratif avait, en mars, suspendu les arrêtés d'éviction au motif d'un doute sérieux sur leur légalité. N'attendant même pas le jugement définitif, le ministère du travail s'est empressé de faire appel de cette mesure provisoire, qui sera jugé par le Conseil d'Etat jeudi 27 février 2020. Dans ses écritures, il ne se cache même plus de reprocher au militant un communiqué CGT mettant en cause la responsabilité de l'Etat dans la catastrophe LUBRIZOL.

Cette remise en cause d'un agent du ministère est mise en œuvre dans un contexte où la déontologie devient prétexte à la chasse aux sorcières. Après l'écriture et la publication d'un Code de déontologie, le ministère affute ses armes en s'adjoignant les services d'un comité de pseudo-expert-es à sa botte: le comité de déontologie.

A peine installé, il a immédiatement été saisi non pas par les agent-es à qui il est destiné, mais par la Direction Générale du Travail. Par trois « avis » du 13 novembre 2019 dépassant largement le cadre des questions posées et fondés sur des affirmations totalement hypothétiques et péremptoires que masque à peine l'usage abusif d'adverbes d'autorité, il décrète que :

- Tou-tes les agent-es du ministère, sans distinction de poste, devraient déclarer à leur hiérarchie tout mandat au sein des instances internes d'organisations syndicales (trésorier-e, par exemple) car il est « nécessairement un mandat exercé publiquement » et car « il implique nécessairement la participation de l'intéressé aux activités publiques de l'organisation » ;
- Celles et ceux qui exercent des activités de contrôle des entreprises, et aussi de renseignement du public ou de contrôle des dépenses de la formation professionnelle, ne peuvent pas avoir de liens avec une organisation syndicale car « toute personne ou entreprise soumise à son contrôle peut dès lors éprouver légitimement et objectivement un doute quant à son impartialité » ;
- La DGT a même saisi le comité Théodule de l'affaire Gérald Le Corre. Sans surprise, et sans considération pour le procès en cours, le comité tranche en faveur du ministère : le mandat de M. Le Corre provoquerait « un risque de confusion si l'agent intervient dans l'entreprise » et parce que « des divergences de points de vue peuvent apparaître dans des conditions de nature à jeter un discrédit sur l'administration du travail en général ».



Cette remise en cause du droit syndical et de la liberté d'expression est insupportable. Alors que se multiplient partout en France les actes de criminalisation de l'action syndicale, les poursuites disciplinaires et pénales contre les grévistes, nous devons défendre sans relâche la liberté syndicale remise en cause par le gouvernement Macron et le patronat.

Les organisations SUD-TAS et SOLIDAIRES, appellent à un :

Rassemblement de soutien pour les libertés syndicales

Judi 27 février 2020 de 9h à 11h

devant le Conseil d'Etat, place du palais royal à Paris.